

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 22 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme Nicole COUTANT - Mme France POUDEX - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAX RELATIVE AU SOUTIEN DU PROJET DE LGV BORDEAUX/DAX

Madame le Maire rappelle que réunis en assemblée générale, le 10 février 2018 à Mont-de-Marsan, les maires et présidents d'intercommunalités des Landes ont voté une motion de soutien au projet de LGV Bordeaux/Dax.

Madame le Maire réaffirme que le Grand Projet ferroviaire pour le Sud Ouest (GPSO) se conçoit dans la continuité de la ligne LGV Paris/Bordeaux et dans le cadre de l'ouverture européenne sur l'Espagne.

Elle indique que la prolongation de la LGV Bordeaux/Dax est un maillon indispensable à la cohérence du projet et à la vie de notre département.

Elle constate que le rapport Duron (président du Conseil d'orientation des infrastructures) enterme pour de longues années la LGV Bordeaux/Dax et qu'il constitue une très mauvaise nouvelle.

Elle rappelle que la progression démographique du département, son dynamisme économique et notamment touristique plaident sans hésiter pour la mise en œuvre rapide de cet axe LGV Bordeaux/Dax.

Aussi, compte tenu de ces éléments, Madame le Maire propose d'adopter la motion suivante :

« Nous, élus de la Ville de Dax, comme les maires et présidents de communautés des Landes réunis le 10 février 2018 en Assemblée Générale, à Mont de Marsan, soutenons sans hésiter ce projet de LGV qui permettra d'œuvrer pour le désenclavement du sud ouest de la Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes.

Nous nous engageons aujourd'hui, avec l'ensemble de nos partenaires, à défendre ce projet de LGV Bordeaux/Dax.

Nous saisissons immédiatement le Président de la République, nous lui transmettons cette motion pour attirer son attention sur ce projet vital pour notre territoire et pour lui démontrer également notre détermination ».

**SUR PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR, 9 NON-PARTICIPATION AU VOTE,
celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX ayant donné procuration à M. Pascal DAGES, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, M. Grégory RENDE, M. Julien DUBOIS ayant donné procuration à M. Grégory RENDE, Mme Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à M. Eric DARRIERE, Mme Nadine PEYRIN et 1 ABSTENTION, celle de M. Alexis ARRAS**

APPROUVE la motion relative au soutien du projet de LGV BORDEAUX/DAX.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180222-29-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Février 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».